



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 19667

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de lutter contre les pratiques de prescriptions inappropriées de médicaments, par détournement des finalités thérapeutiques. Le cas du Médiator, un médicament contre le diabète et prescrit comme coupe-faim dans le cadre de régimes alimentaires destinés à perdre du poids est emblématique des dangers de ces pratiques. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour éviter que des médicaments ne soient prescrits pour autre chose que ce qui est stipulé dans leurs autorisations de mise sur le marché.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19667

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2009

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)